

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 15 décembre 2017

**APPEL A PROJETS – ANNÉE 2018**

**Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière**

**P.D.A.S.R.**

En Ille-et-Vilaine, après un bilan catastrophique en 2016, altérant les très bons résultats enregistrés en 2013 et 2015 une baisse régulière depuis 10 ans, les chiffres provisoires de l'année 2017 indiquent de nouveau, une hausse de l'accidentologie comparée à l'année de référence (2015). Malgré une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs, la situation reste fragile. Il est nécessaire de redoubler d'effort, en proposant de nouvelles actions locales de prévention au plus près des usagers de la route.

S'inscrivant dans les priorités du Document Général d'Orientations (DGO), signé en mai 2013, qui définit les grands enjeux de la sécurité routière dans le département, le PDASR se doit d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux particularités départementales pour lutter efficacement contre l'insécurité routière.

L'année 2018 sera une année particulière et charnière puisque le nouveau DGO 2018-2022 va être lancé.

Pour vous inscrire dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière, **vous pouvez déposer votre dossier, d'ici le 30 mars 2018 – délai de rigueur.**

Dans ce cadre, afin d'élaborer un programme annuel cohérent, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine lance son appel à projets avec ambition de soutenir les projets de vos structures ou associations visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication.

Les projets devront s'inscrire dans le cadre des 6 enjeux fixés par le Document Général d'Orientations (2013/2017) :

- **L'alcool, les stupéfiants et les médicaments** : actions de sensibilisation sur les dangers des conduites addictives (particulièrement en milieu professionnel, scolaire, étudiant et sportif) ;
- **La vitesse et l'environnement** ;
- **Les jeunes** : actions de communication ludiques et responsabilisantes du primaire à l'université, en apprentissage, en milieu sportif et festif, dans une approche participative, développement des sanctions « positives » ;
- **Les deux roues motorisés**
- **Employeurs et salariés** : trajets et missions professionnels. Développement du partenariat entre l'État et les acteurs concernés, formation des chefs d'entreprises, information des salariés.
- **Les usagers vulnérables** : piétons, cyclistes et seniors.

Une attention particulière sera accordée aux projets se déroulant dans les territoires où l'accidentalité est la plus marquée en 2017.

Pour élaborer vos projets, vous pourrez vous rapprocher de la coordination interministérielle de la sécurité routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (*qui peut mettre à disposition ses moyens logistiques et humains, notamment par la mobilisation des Intervenants Départementaux à la Sécurité Routière, IDSR*) ainsi qu'auprès des partenaires qui proposent un vaste panel d'outils de sensibilisation permettant de mettre en œuvre des actions de sensibilisation.

**Je vous invite donc à vous inscrire dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière, en déposant votre dossier, d'ici le 30 mars 2018 – délai de rigueur** (les projets innovants ou mêlant de nombreux acteurs feront l'objet d'une attention toute particulière lors de l'instruction des dossiers).

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

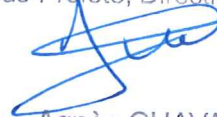
Au-delà, il s'agit pour les services de l'État d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, et de leur permettre de prendre connaissance du réseau d'acteurs locaux. Dans ce cadre, je vous invite, à me faire part de vos projets (*y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez ni aide financière, ni mise à disposition de moyen matériel*), de manière à :

- *diffuser et valoriser les bonnes pratiques à l'échelle départementale,*
- *développer un réseau d'acteurs de proximité et susciter les démarches partenariales*
- *susciter les actions ou opérations de sensibilisation auprès d'acteurs dans des territoires concernés par une accidentalité routière mais non couverts par des actions de prévention.*

Ainsi, le PDASR pourra refléter l'ensemble des opérations de sensibilisation à la sécurité routière conduites dans le département.

Je vous remercie de votre implication et de votre contribution dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le Préfet,  
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,



Agnès CHAVANON